

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES POUR LE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MBANG

L'an deux mille huit et le vingt et neuvième jour du mois de novembre, se sont tenus dans la salle de réunion de la Commune de Mbang, conformément à l'article 19 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 portant régime des forêts, la réunion de sensibilisation des autorités administratives et locales en vue du classement de la forêt communale de Mbang.

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- sensibiliser les autorités administratives et locales sur le projet de classement d'une portion de forêt du domaine national pour le compte de la Commune de Mbang ;
- définir le principe de participation des populations dans le processus d'aménagement de la Forêt Communale ;
- de préciser les étapes suivantes de la procédure de classement ;
- Elaborer le programme des réunions de sensibilisation des populations locales.

La réunion a été présidée par Monsieur le Préfet du département de la Kadéy et Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune en assurait le secrétariat. Etaient présents à cette rencontre, tous les membres prévus dans la procédure de classement, conformément à l'article 20 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 fixant régime des Forêts. Y ont également pris part, les partenaires au processus, notamment CR5/Projet Forêts Communautaires du Diocèse de Batouri, SFID (Société Forestière et Industrielle de la Doumé) basée à Mbang, et ALPICAM.

Les travaux ont démarré à 12h 45min par la présentation de l'ordre du jour faite par Monsieur EMAMA en service à la Mairie de Mbang ; immédiatement après nous avons procédé à l'exécution de l'hymne national.

Après l'hymne, la parole a été donnée à Monsieur le Préfet du département de la Kadéy qui a fait un bref rappel des objectifs de la réunion et a ouvert la séance de travail.

Ensuite, Monsieur le Maire de la Commune de Mbang représenté par son 2^e Adjoint a souhaité la bienvenue à tous les participants et a ressorti les objectifs du classement de cette forêt pour le compte de la commune concernée. A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt visait à :

- gérer durablement les ressources naturelles,
- renforcer les capacités financières de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations et donc la lutte contre la pauvreté,
- participer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage,
- préserver les droits d'usage des populations riveraines.

Monsieur le Délégué Régional Forêt et Faune de l'Est a ensuite dans un bref exposé rappelé le cadre législatif et institutionnel des Forêts Communales au Cameroun.

Parole a été ensuite donnée à Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Kadéy pour rappeler les étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Mbang ; notamment la préparation de la Note technique et l'obtention de l'Avis au Public en Mars 2006. Il a également présenté les étapes suivantes du classement en insistant sur l'étape suivante : la réunion de sensibilisation des populations riveraines, le rôle des populations dans cette étape et les objectifs de la Commission Départementale de Classement.

Nous avons ensuite suivi un exposé de Monsieur le Chef d'Antenne Est du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) sur l'Aménagement des Forêts Communales au Cameroun. Cet exposé a abordé les aspects techniques (inventaires et gestion des forêts), sociaux (diagnostic socioéconomique et plan de développement communaux) et environnementaux (étude d'impact environnemental).

Après cet exposé, la parole est revenue à Monsieur le Préfet du département de la Kadey qui a ouvert la séance de questions/réponses. Cet échange a permis de noter les observations et les préoccupations suivantes :

- un engouement réel des populations au classement de ladite forêt pour le compte de leur commune,
- les populations, représentées par les chefs des villages, sont entièrement d'accord pour la poursuite du processus de classement de ladite forêt pour le compte de leur commune,
- les autorités administratives et locales ont souhaité que les acteurs évitent de bloquer le processus de classement pour des raisons politiques ;
- les revenus issus de la gestion de la future Forêt Communale soit réellement utilisés pour la réalisation des projets à caractère sociaux et donc à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ; car d'après les populations, la gestion des redevances forestières annuelles n'a jusqu'à présent eu aucun impact sur le bien être social des communautés;
- que l'aménagement de la forêt communale prenne en compte les droits coutumiers des populations et prévoit la continuité des activités des populations qui sont compatibles avec l'affectation proposée et suivant la réglementation en vigueur.

Au terme des échanges, Monsieur le Préfet du département de la Kadey recommande à la commune de Mbang d'organiser en collaboration avec le Sous-préfet et le plus rapidement possible des réunions de sensibilisation des populations locales, afin de recueillir toutes les revendications qui devront être étudiées par la commission de classement et, régler un certains nombres de conflit entre les populations et les autorités locales.

Les travaux se sont achevés à 14h 55min par le mot de clôture de Monsieur le Préfet département de la Kadey, qui présidait la réunion.

Lu et approuvé

**Le Délégué Départemental Forêts et Faune
de la Kadey (Rapporteur)**



M. Mankou Massas Joseph L
INGENIEUR D'AGRICULTURE

**Le Préfet du département de la Kadey,
(Président de séance)**



José Paul Njomo
Secrétaire d'Administration

03 DEC 2008